



Doc. 14567
25 juin 2018

Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 2

M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
M. Samad SEYIDOV, Azerbaïdjan, Groupe des conservateurs européens
Mme Ganira PASHAYEVA, Azerbaïdjan, Groupe des démocrates libres
M. Mustafa YENEROĞLU, Turquie, Groupe des démocrates libres
M. Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
M. Yasin AKTAY, Turquie, Groupe des démocrates libres

Dans le projet de recommandation, supprimer le paragraphe 1.3.

Note explicative

L'existence d'un mécanisme de surveillance pourrait entraîner une intervention dans les procédures judiciaires.

Déposé par:

KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
AKTAY Yasin, Turquie, GDL
PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDL
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Turquie, CE
YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL

1. 2018 - Troisième partie de session

